

DE : JEUDI 5 SEPTEMBRE 2017

M. Antony GEROS	Mme Chantal FLORES-TAHIATA
Mme Éliane TEVAHITUA	M. Jacqui DROLLET
Mme Teura TARAHU-ATUAHIVA	Mme Joëlle FREBAULT
Mme Emma MARAEA	M. Rudolph JORDAN
M. Moehau TERITAHU	Mme Isabelle SACHET
M. Philip SCHYLE	Mme Teapehu TEAHE
Mme Virginie BRUANT	Mme Dylma ARO
M. René TEMEHARO	Mme Jeanine TATA
M. Jacques RAIIOHA	Mme Patricia AMARU
M. Ronald TUMAHAI	M. Antonio PEREZ
M. Gaston TONG SANG	Mme Juliette MATEHAU-NUUPURE
Mme Lana TETUANUI	M. Félix FAATAU
Mme Armelle MERCERON	M. Jules IENFA
M. Nuihau LAUREY	M. Joseph AH-SCHA
M. Thomas MOUTAME	Mme Monique RICHTON
M. Evans HAUMANI	Mme Vaiata PERRY-FRIEDMAN
Mme Sandrine TURQUEM	Mme Élise VANAA
M. Jean TEMAURI	Mme Yolande VIRIAMU

PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Gilda VAIHO	Mme Loïs SALMON-AMARU
M. Evans HAUMANI	M. Michel LÉBOUCHER
M. Marcel TUIHANI	Mme Vaiata PERRY-FRIEDMAN
Mme Nicole SANQUER-FAEATA	M. Moehau TERITAHU

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente : Merci. Je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

Mme Jeanne Santini : Madame la présidente, la conférence des présidents, réunie lundi dernier, vous propose l'ordre du jour suivant :

I) Approbation de l'ordre du jour ;

II) Séance de questions orales ;

III) Communication sur les travaux de la commission d'évaluation des politiques publiques ;

IV) Désignation du premier vice-président au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française ;

V) Désignation d'un représentant au sein de la commission des ressources marines, des mines et de la recherche de l'assemblée de la Polynésie française ;

VI) Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française ;

VII) Examen des rapports et des projets de délibération (voir la liste jointe) ;

VIII) Examen de la correspondance ;

IX) Clôture de la séance.

La présidente : Je demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour proposé. Qui est pour ? À l'unanimité ?... L'ordre du jour est approuvé.

II) SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, à savoir les séances de questions orales.

Nous avons reçu quatre questions orales. La séance va durer une heure.

Madame Éliane Tevahitua a déposé une question orale. C'est Monsieur Jacqui Drollet qui va nous lire la question, merci.

RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (FPT) PAR CONCOURS EXTERNE DE 56 PRATICIENS HOSPITALIERS (P.H.) AU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (CHPF) ET À LA DIRECTION DE LA SANTÉ (DS)

M. Jacqui Drollet : Bonjour, Madame la présidente. J'espère que vous ne bougerez plus de ce siège. Bonjour, chers ministres, chers collègues de l'assemblée, chers journalistes qui ne sont pas encore réveillés, et bonjour à l'interprète.

À travers notre question, nous souhaitons en quelque sorte adresser nos encouragements à nos étudiants de l'université, notamment en médecine.

En effet, en 2003, nous avons mis en place un dispositif pour permettre à nos étudiants de démarrer leur cursus ici, à l'université. Il faut dire qu'il a bien fonctionné puisqu'un peu plus de 200 de nos étudiants ont réussi leur première année et ont poursuivi leur formation à Bordeaux. C'est dire toute notre satisfaction quant à ce dispositif.

Pour les aider au mieux dans leur vie de tous les jours, le Pays leur a également réservé des crédits. Ce n'est pas énorme, 150 000 F CFP, mais c'est déjà bien. En contre partie, nos étudiants doivent s'engager, lorsqu'ils seront de retour au pays, à mettre leurs compétences au service de la fonction publique du pays, et ce, pour une durée correspondant au nombre d'années d'études effectué. S'ils ont fait 7 ans,

ce sera 7 ans. S'ils ont fait 10 ans, ce sera 10 ans. Le souci c'est que s'il y a un engagement personnel de nos étudiants de servir dans la fonction publique pendant 7 ou 10 ans, le Pays, lui, n'est pas obligé de les recruter.

Et effectivement, un concours est organisé cette année et il nous semble qu'il ne viserait qu'à titulariser des personnes non originaires du pays actuellement en poste au centre hospitalier de Taaone et au sein d'un service du pays. Donc, pour nous, il est inacceptable que, d'un côté, l'on demande aux étudiants de s'engager personnellement et que, de l'autre, l'on recrute des personnes non originaires du pays.

Aussi, c'est au nom d'Éliane Tevahitua et de l'UPLD que je m'adresse au ministre... D'ailleurs, merci, Monsieur le ministre, de porter les écouteurs pour que vous puissiez me comprendre.

Tout d'abord, pouvez-vous nous dire si la véritable finalité du concours est bien de titulariser ces personnes ? Qu'en est-il alors des étudiants qui ont réussi leurs études et qui attendent d'être recrutés ?

Ensuite, pouvez-vous nous donner la cartographie exacte des besoins du pays en médecin ? Car le fait de connaître les besoins en médecin par secteur nous permettra d'orienter au mieux nos étudiants.

Et enfin, que prévoit le Pays pour l'intégration de ces derniers à la fonction publique à la fin de leurs études ?

Et pour conclure, Madame la présidente, je tiens à vous dire que nous avons un enfant du pays en chirurgie vasculaire qui est en France, l'équivalent peut-être de 10, 11 années d'études après le Baccalauréat. Si nous ne mettons rien en place pour pouvoir l'accueillir chez nous, il exercera en France au lieu de servir notre population.

Telles sont donc, Monsieur le ministre, les trois questions qui vous sont adressées. Je sais que vous avez entre les mains la question orale en français qui vous permettra d'apporter des réponses claires. Je vous remercie.

La présidente : Je demande au gouvernement de répondre à la question posée, merci.

M. Jacques Raynal : Merci, Madame la présidente. Bonjour à toutes et à tous.

Si vous me le permettez, je ne répondrai pas en occitan, bien que ce soit ma langue d'origine, je répondrai en français.

Quelques éléments de réponse concernant la pertinence de ce concours qui a eu lieu en effet il y a quelques semaines, notamment en ce qui concerne à la fois la Direction de la santé, puisqu'il y avait des postes prévus pour la Direction de la santé, et pour le Centre hospitalier du Taaone.

Pour ce qui concerne la Direction de la santé, dix postes ont été proposés, douze candidats se sont inscrits. Sur ces inscriptions figure une seule ancienne étudiante polynésienne. En revanche, six agents non titulaires, actuellement en poste, se sont présentés, l'objectif de ce concours n'étant pas tant de titulariser ces agents que de pourvoir les dix postes prioritaires basés dans les îles et stabiliser ainsi les équipes, puisque vous savez que nous avons des difficultés à obtenir des médecins qui veulent bien aller dans les îles.

Pour mémoire, lors du concours de médecins, en 2016, aucun ancien étudiant boursier ne s'est présenté au concours. En revanche, indépendamment du concours, la Direction de la santé a recruté, le 1er mars 2017, une ancienne étudiante polynésienne, et va procéder prochainement à trois autres recrutements, d'ici la fin de l'année, d'autres étudiants polynésiens. Ces recrutements concernent uniquement Tahiti et Moorea.

Toutefois, les étudiants boursiers pourront toujours prétendre à un poste car, d'une part, il existe un volant structurel de postes vacants notamment dans les îles et, d'autre part, au regard de la moyenne d'âge des médecins actuellement en activité et des PH — la moyenne d'âge des médecins généralistes étant de 51 ans à l'heure actuelle et celle des PH, c'est à dire des praticiens hospitaliers, étant à 56 ans à l'heure actuelle — et du nombre d'agents de ces deux cadres d'emploi — 50 agents et 43 médecins ont plus de 55 ans —, il y aura, dans les dix ans à venir, plusieurs départs à la retraite et donc des postes qui se libéreront.

Enfin, il faut relever, en ce qui concerne les bourses majorées, l'engagement de servir la Polynésie française dans le domaine de compétences acquis mais sans que ce soit nécessairement dans la fonction publique. Il n'y a donc aucune contrainte en ce sens, contrairement aux bourses allouées aux étudiants infirmiers ou sages-femmes et aux élèves aides-soignants qui ont, eux, un engagement à servir dans la fonction publique territoriale, laquelle a d'ailleurs prévu un dispositif d'intégration sans concours.

Concernant le suivi des étudiants en médecine, il repose actuellement sur la collaboration étroite avec l'Université de Polynésie française, l'Université de Bordeaux, qui est notre référent en métropole en ce qui concerne les études médicales, et les étudiants eux-mêmes.

Un recensement est effectif à l'heure actuelle. Il permet des échanges avec les étudiants et les futurs potentiels employeurs, tant la Direction de la santé que la CHPF. En revanche, le recensement ne précise pas la spécialité choisie, car la spécialité, en fait, est connue seulement en fin d'études. Nous sommes donc dans l'obligation d'attendre, par exemple pour votre chirurgien vasculaire, de savoir, au bout de huit ou neuf ans, qu'il va s'orienter vers cette spécialité-là, mais ce n'est pas rédhibitoire.

17 médecins sur 30 anciens étudiants polynésiens sont dans l'instance de revenir, éventuellement, car c'est selon leurs désirs. Bien évidemment, nous pensons qu'ils ont le désir de revenir, mais ils peuvent aussi ne pas revenir, pour des raisons qui soient autres que familiales.

Pour l'instant, seule une spécialité, parmi les diplômés actuels, se présente au concours de PH, il s'agit d'un pédiatre qui revient sur le territoire.

Pour ce qui concerne la finalité du concours, celle du concours qui a eu lieu, là, était d'inclure des postes qui étaient déjà occupés depuis de nombreuses années par des personnels ANT, c'est à dire des agents du territoire non titularisés, et on réserve une certaine quantité de postes pour des éventuels retours d'étudiants qui seraient d'origine polynésienne ou d'origine du pays, plus exactement, et qui souhaiteraient revenir.

La finalité de ce concours était de remettre à plat, si vous voulez, les postes qui sont occupés de longue date par des agents non titulaires. Il fallait les titulariser, vu le temps qu'ils avaient mis à être intégrés.

Sur le nombre de médecins dont le Pays a besoin, en termes de médecins généralistes, pour ce qui concerne notamment les structures de la Direction de la santé tant sur Tahiti que sur les îles — et je dirais plutôt, surtout dans les îles —, à l'heure actuelle, on estime le besoin entre 10 et 15 médecins, 10 étant le minimum, 15 étant ce qui serait l'idéal. Si on peut tendre vers l'idéal, ça ne sera pas plus mal, ce qui permettrait de doubler certains postes, notamment aux Marquises où nous avons de graves difficultés à conserver des médecins, parce que la tâche de travail est difficile. Nous pensons qu'à deux médecins, ça serait plus simple.

Pour ce qui concerne les PH, c'est en fonction des départs, dont je vous ai parlé tout à l'heure, de ceux qui vont aller en retraite bientôt. Pour l'instant, le chiffre n'est pas fixé mais on peut l'estimer à 15 également, 15 praticiens hospitaliers, dans les deux ans qui viennent.

Pour ce qui concerne le cas que vous avez cité, du chirurgien vasculaire, je n'ai pas de demandes particulières de la part de cette personne. Ce que je souhaiterais, c'est qu'elle se fasse connaître de nos services, c'est à dire à la fois du CHPF et de la Direction de la santé ou de mon ministère, de façon à ce qu'on puisse préparer son retour, car il peut très bien y avoir une place.

Nous avons à l'heure actuelle, en matière de chirurgie vasculaire, un médecin qui est proche du départ, donc nous pouvons tout à fait voir avec cette personne comment préparer son retour, et c'est ce que nous essayons de faire au travers d'un site internet que nous avons créé au niveau de la Direction de la santé, sur lequel peuvent s'inscrire les différents étudiants.

Quelles que soient les études, ils peuvent s'inscrire et c'est ce qu'ils font à l'heure actuelle. On leur a donné des informations, on a diffusé l'information dans le milieu étudiant à Paris et en France, donc ils peuvent s'inscrire et surtout nous informer de leur cursus, c'est à dire à partir

de la cinquième ou sixième année, où ils sont amenés à, éventuellement, soit revenir en tant que médecin généraliste, soit continuer, poursuivre pour avoir une spécialité. Cela nous permettra de préparer le terrain, si je puis m'exprimer ainsi, pour pouvoir assurer leur retour.

C'est ce que nous avons fait, donc sur ce qui concerne ces recrutements, nous avons, je dirais, toute latitude pour pouvoir permettre, avec parfois un temps d'attente, aux étudiants polynésiens de revenir dans de bonnes conditions, s'ils souhaitent bien sûr travailler dans les structures publiques.

Voilà, Monsieur Drollet et Madame la présidente, ce que je pouvais dire sur ce sujet-là.

La présidente : Merci Monsieur le ministre.

Je profite de l'occasion pour saluer les élèves du collège de Mataiea qui sont présents dans la salle. Bonjour !

Nous allons passer à la deuxième question. Madame Gilda Vaiho, vous pouvez poser votre question, merci.

APPLICATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LA FAMILLE ET AUX ACTIONS MISES EN PLACE POUR LES JEUNES ET LES FAMILLES

Mme Gilda Vaiho : Merci, Madame la présidente. Madame le ministre, Monsieur le ministre, chers collègues, chers élèves, bonjour.

Ma question orale était adressée à Monsieur le président, donc je vais faire comme si il était là.

Monsieur le président de la Polynésie française,

L'actualité récente fait malheureusement état de faits de violence aussi bien dans notre Pays, qu'en France métropolitaine et qu'à l'étranger.

En effet, ce week-end nous avons vécu une série de tragédies : une bagarre générale impliquant les dizaines de personnes sur l'Aremiti-ferry le vendredi soir, puis le lendemain matin, des bagarres entre familles à Outumaoro provoquant un blocage de la zone. À ces événements locaux s'ajoute la plus importante saisie par les autorités d'Ice pour un montant de valeur à la revente de plus de 2 milliards de francs CFP, soit plus de 100 000 de francs CFP le gramme, signe de l'importance de la demande et de la délinquance locales à tous les niveaux sociaux. Le constat est terrible. Tristement, dimanche a été marqué par une attaque au couteau à la gare de Marseille en France — ville où résident certains de nos étudiants et de nos concitoyens polynésiens —, blessant mortellement 2 jeunes filles et la plus grande fusillade de l'histoire des États-Unis, à Las Vegas — ville tant visitée et aimée des Polynésiens —, tuant plus de 60 personnes et blessant plusieurs centaines.

L'insécurité est partout. La sécurité est l'affaire de tous.

En tant qu'élus du peuple, alors que nous sommes à six mois du renouvellement de notre assemblée, définitivement, nous ne pouvons pas rester indifférents. Comment peut-on sourire ? En m'adressant à vous, Monsieur le Président de la Polynésie française, je m'adresse également à votre gouvernement et à l'ensemble de notre assemblée. Il en va de notre mission de donner un signe fort à nos populations et à nos jeunes, en particulier ceux en situation d'échec ou de délinquance nombre de nos familles sont en souffrance et en perte de repères —, à nos écoles où la violence est en recrudescence, à nos entreprises qui réclament notre soutien et notre accompagnement et, enfin à nos maires qui, lors de leur récent congrès, ont exprimé leurs inquiétudes sur la sécurité et les violences dans leurs communes.

Il est vital de prendre conscience de l'urgence, de décider efficacement et d'agir concrètement, ici et maintenant. Les Polynésiens attendent de notre part des résultats immédiats.

Nous connaissons l'importance des actions préventives, comme l'ouverture des maisons de l'enfance nécessaires pour combler les carences familiales, à l'origine des difficultés d'insertion scolaire et sociale et qui s'expriment aujourd'hui, malheureusement, par des troubles du comportement, des comportements violents.

Nous avons adopté récemment la politique publique de la famille. Où en est son application ? Quelles actions ont réellement été mises en place pour nos jeunes et nos familles qui sont notre priorité absolue ?

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Madame la représentante. Je demande au gouvernement de répondre à la question.

M. Jacques Raynal : Merci, Madame la présidente. Merci, Madame la représentante pour cette question qui va me permettre, si vous le permettez, de brosser un tableau de ce qui revient à notre ministère, et surtout de revenir sur les 130 mesures du Copil Famille, qui sont actuellement, pour une bonne part, mises en place, ou qui vont l'être très prochainement.

Si vous voulez, je vais répondre sur trois points principaux.

Les violences et les conflits familiaux.

Outre les interventions des travailleurs sociaux et en partenariat avec les autorités judiciaires, des actions de médiation sont mises en place afin de répondre à cette problématique, ces actions de médiation ayant pour but d'utiliser un intermédiaire ou une tierce personne qui permet aux divers intervenants de se rencontrer, de se parler et d'apaiser les débats.

La mise en œuvre de ces mesures sera effective dans ces prochains jours. Elles ont pour objectif de proposer des dispositifs d'aides alternatifs en développant l'harmonie familiale et la paix sociale. Trois dispositifs seront déployés et assurés par les professionnels, des groupes de parole, des groupes d'accompagnement familiaux et de médiation familiale.

De plus, sous la conduite des travailleurs sociaux, de nombreux camps de familles sont organisés, participant à la cohésion de groupe : apprendre à vivre ensemble, partager les tâches de la vie quotidienne, apprendre les valeurs de la société et le respect de soi et de l'autre. Voilà le but de ces démarches.

Une partie de ces démarches est déjà en cours au niveau du Fare Tama Hau pour régler un certain nombre de conflits internes à la famille, notamment dans le cas de dissensions entre parents, avec des enfants qui se trouvent malmenés entre le père ou la maman.

Des violences conjugales : le Pays contribue financièrement et techniquement au soutien des associations qui luttent contre les violences conjugales. Au travers de son expertise, sera mis en place un dispositif de prévention en faveur des futures mamans.

Cette mesure prévoit une visite médico-psycho-sociale à l'initiative du médecin durant le quatrième mois de la grossesse. Cette consultation permettra d'identifier les éventuels cas de maltraitance voire de violence, et ainsi mettre en place des actions d'accompagnement et de suivi, préventivement à l'arrivée d'un enfant.

Ces mesures sont actuellement en cours d'examen au niveau de la Caisse de prévoyance sociale.

La protection de l'enfance : absence de référents, absence de repères, de cadres et de limites, violences conjugales, intrafamiliales, situations sociales et économiques très précaires, autant de facteurs qui viennent empêcher le bien-être et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent.

Le Pays participe fortement à la mise en œuvre des mesures de protection des mineurs par le financement des établissements socio-éducatifs et des familles d'accueil, par le soutien et l'accompagnement technique à ces derniers et par leur professionnalisation.

Par ailleurs, le Pays s'attache à apporter de nouvelles réponses aux problématiques liées par exemple aux conséquences du décrochage scolaire, en soutenant les projets relatifs à la mise en place de camps chantiers pour adolescents.